

Deuxième Comité régional des acteurs de la Transition énergétique et du Climat en Nouvelle-Aquitaine

12 juin 2017 à Bordeaux

Bilan du Questionnaire de satisfaction et suggestions

- Merci aux 33 participants qui ont répondu.
- La très grande majorité (97%) des participants ont une appréciation satisfaisante à très satisfaisante du comité et souhaitent les deux améliorations suivantes : un plus grand temps d'échanges avec les intervenants et des temps de travail en groupes plus restreints (*C'est l'objectif des nouveaux Ateliers des solutions à venir, notamment lors des séminaires de co-construction du volet climat, air, énergie du SRADDET*).
- Le choix du lieu et les conditions d'accueil sont plébiscités avec près de 100% de réponses très satisfaisantes à satisfaisantes. Il en est de même pour l'organisation matérielle, le respect des horaires et la qualité du dossier remis aux participants. Il est proposé de mettre en place un système de visio-conférence pour les sites de Limoges et de Poitiers. (*Précisons que pour un empêchement technique, la séance n'a pas pu être enregistrée en mode audio-vidéo*). De plus, il a été proposé de communiquer la liste des participants pour favoriser l'organisation du co-voiturage et d'autres types de mutualisation des moyens et temps de transport.
- L'appréciation sur le contenu délivré et la pertinence des interventions répondent au même pourcentage de satisfaction.

Les interrogations, commentaires et propositions d'amélioration portent sur :

- L'opportunité de traiter, en l'approfondissant, un seul thème plutôt que plusieurs lors des prochains comités ;
 - L'intérêt de multiplier les retours d'expériences des territoires TEPOS ;
 - Le rôle majeur du consommateur avec la nécessité que la collectivité investisse dans l'information pour la responsabilisation des citoyens ;
 - Les modalités de la déclinaison opérationnelle de la stratégie bas carbone aux échelles intercommunale et communale.
-
- Les idées « phare » qui émergent de ce Comité sont :
 - La transition énergétique est un investissement rentable ;
 - La contractualisation de la Région avec les territoires est un cadre privilégié pour développer la transition énergétique ;
 - Les collectivités, de manière isolée ou à plusieurs selon leur taille, devraient très rapidement investir dans des postes d'« Economes de flux » ou de « Conseillers en énergie partagée » pour réduire drastiquement leurs dépenses de fonctionnement. Toutes les initiatives de cette nature ont un temps de retour sur investissement de quelques années voire d'un an seulement ;
 - Le partenariat entre acteurs privés et acteurs publics est un gage de réussite
 - La collecte, la consolidation et la validation des données, à l'échelle régionale comme celles produites par l'AREC sont de précieux outils à vocation pédagogique pour les collectivités locales et les entreprises ;

- La recherche d'une articulation opérationnelle entre les communes et les intercommunalités pour faciliter et développer fortement les actions de transition énergétique ;
 - La Région a un rôle majeur et urgent à jouer pour faire évoluer significativement la politique et les pratiques des transports, secteur grand consommateur d'énergie et producteur de gaz à effet de serre et d'autres polluants ;
- Les suggestions formulées pour la poursuite des travaux du COPTEC portent sur :
- La prise en compte du prix du carbone : le « signal carbone » pour sensibiliser, informer et conscientiser les consommateurs, les entreprises et les collectivités ;
 - Les moyens et modes d'association des consommateurs pour développer des achats énergétiquement et écologiquement responsables ;
 - La vigilance de la Région quant au calendrier du SRADDET et celui des PCAET ;
 - La valorisation, par la Région et à travers des supports numériques comme la web-TV, des réalisations exemplaires locales pouvant être aisément et rapidement reproductibles sur l'ensemble de la Nouvelle-aquitaine ;
 - L'intérêt de multiplier les actions associant, le plus en amont possible, les habitants aux projets énergétiques territoriaux avec une articulation claire entre celles des communes et des intercommunalités.